



Procès-verbal de la séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 7 octobre 2025

Président : Monsieur Hichem Tabka

Ordre du jour (Adopté sans demande de modifications) :

1. Appel
1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2025
2. Assermentation des nouveaux membres
3. Communications du président du Conseil Général
4. Élection d'un(e) secrétaire du conseil général
5. Élection de suppléants à la Commission de Gestion
6. Préavis n°19 « Arrêté d'imposition 2026 »
7. Communication de la Municipalité
8. Propositions individuelles et divers

La séance se tient à la salle de Commune à Villars-Epeney.

Le président ouvre la séance à 20h05.

1. Appel

Sur un total de 19 membres, 15 sont présents, 3 sont excusés et 1 est absent. Le quorum (33% des membres du Conseil Général) est atteint, la séance peut procéder.

En application au règlement du Conseil, Deux (2) Membres du Conseil sont radiés mais ils pourront revenir à leur convenance.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite apporter une modification à l'ordre du jour. Personne ne souhaitant modifier l'ordre du jour, la séance procède selon ce dernier.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 Juin 2025

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des modifications ou des questions sur le procès-verbal.

Sans réponse, l'assemblée procède au vote pour l'adoption ou le refus du procès-verbal de la séance du 17 Juin 2025. Le procès-verbal est adopté à la majorité.

3. Assermentation des nouveaux membres

Deux nouveaux membres, Madame Carola Maria et Monsieur Zurcher Jeremy rejoignent l'assemblée et entrent en fonction après avoir prêté le serment.

4. Communications du Président du Conseil General

Monsieur le Président n'a pas de communication spécifique mais rappel qu'au total 8 conseillers ont été exclus du Conseil General suite à l'application de l'article 98 de la LC et de l'article 46.- du Règlement du Conseil Général. Ce dernier stipule :

« Chaque membre du conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué.

Un membre du conseil général qui manque deux séances du conseil général consécutives sans juste motif est réputé démissionnaire (art.6 LC) »

5. Election d'une nouvelle ou d'un nouveau secrétaire du Conseil Général

Monsieur le Président demande si un membre de l'assemblée serait intéressé de remplir cette fonction tout en assurant qu'il soutiendrait la personne dans sa fonction.

Personne ne se présentant, le Président continuera à exercer ce rôle.

6. Élection des suppléants à la Commission de Gestion

Deux personnes ont fini par se présenter. Il s'agit de :

- Monsieur Zurcher Jeremy comme premier suppléant et
- Monsieur Wehrlein Sébastien comme deuxième suppléant.

Ils sont applaudis par toute l'Assemblée et remerciés par le Président pour leur dévouement.

7. Préavis n°19 « Arrêté d'imposition 2026 »

Monsieur le Président recommande à la Municipalité et à la commission de gestion de présenter clairement leurs arguments.

La parole est donnée à la Municipalité.

Madame la Municipale Gondoux Mary-Claude lit le Préavis n°19 joint en annexe au procès-verbal. Les conclusions de ce préavis sont :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-EPENEY

**vu le préavis municipal No 19 concernant L'Arrêté
d'imposition pour l' année 2026**

**ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire considérant
que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

DECIDE :

- Article 1 :** L'arrêté d'imposition pour l'année 2026 est à 72 % sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques et morales.
- Article 2 :** Les autres impôts et taxes ne sont pas modifiés.
- Article 3 :** L'approbation du Conseil d'État est réservée.

Le Président demande s'il y a des points sur lesquels la Municipalité voudrait développer.

La réponse étant « non », la parole est donnée à la Commission de Gestion.

Madame Baudraz Catherine lit le rapport de la Commission de Gestion joint en annexe au procès-verbal. En résumé :

Avec le taux proposé à 72%, l'augmentation moyenne par contribuable serait de 371 CHF par rapport à 2025 et l'impôt communal aurait progressé de 20 % par rapport à 2021. Pour maintenir des comptes équilibrés, le taux moyen nécessaire au cours des cinq dernières années aurait été de 61 %, soit 7 points de moins que le taux actuel de 68 %. Un tableau récapitulatif des chiffres détaillés est joint en annexe.

Conclusions

La Commission de gestion recommande au Conseil général de rejeter le préavis n° 19, cette nouvelle augmentation d'impôt n'étant pas justifiée.

Le Président demande si l'assemblée a des questions.

Madame Handschin Peri demande à la Municipale des Finances quelle seraient les mesures que la Municipalité pourrait prendre envers les contribuables qui ne paient pas leurs impôts.

La Municipale des Finances répond que la Municipalité n'a aucun pouvoir car c'est le Canton qui gère. Il y a une année ou 98'000 CHF n'ont pas été encaissé et ne le seront jamais, l'année d'après 114'000 CHF qui n'ont pas été encaissé et ne le seront jamais. C'est le Canton qui gère.

Monsieur le Conseiller Roulier François, demande quand Madame Baudraz Catherine a été nommée à la Commission de Gestion et s'il n'aurait pas été plus judicieux de l'assermanter avant et de la nommer. Le Président répond que Madame Baudraz Catherine est déjà asserventée.

Suite à la démission de la Commission de Gestion de Monsieur Music Mirnes lors du conseil du 17 juin 2025, puis de celle de Madame Yerly Séverine reçue par courriel en date du 5 septembre 2025, Madame Baudraz Catherine c'est portée volontaire en adressant un courriel au Président le 7 septembre 2025. Ce dernier en informe le Conseil ainsi que Monsieur le Préfet par courriel en date du 10 septembre 2025.

Sur la base des points suivants, le Président a considéré que cette nomination était faite en toute légalité :

- Aucun retour n'a été reçu d'un Conseiller et/ou de la Préfecture ;
- Le règlement du Conseil General ne stipule pas de procédure particulière pour la nomination des membres de la commission de gestion lorsque leur nombre est inférieur au nombre minimum stipulé (Art 34 du CG). Le Président a donc considéré qu'il y avait une élection tacite du Conseil.

Il est à noter que Madame Baudraz Catherine était absente au Conseil du 17 juin 2025 et que personne ne s'était porté volontaire pour remplacer le Conseiller Music Mirnes à la Commission de Gestion.

Monsieur le Conseiller Roulier François admet que le Président s'est débrouillé.

Monsieur le Conseiller Roulier François pose une deuxième question qui s'adresse à la Commission de Gestion. Il aimeraient savoir d'où sortent les chiffres concernant les revenus et excédants de charges pour les années 2023 et 2024, comment la commission les a trouvés, calculé et pourquoi ils sont différents de ceux présentés par la Municipalité ?

Monsieur le Conseiller Duthé Bernard, Président de la Commission de Gestion, répond en stipulant qu'ils ont utilisé les préavis qui ont été acceptés et tels que présentés en annexe de leur rapport.

Ces chiffres proviennent du préavis numéro 11 sur les comptes 2022 : 47'951,64 CHF, du préavis numéro 14 sur les comptes 2023 : 45'980 CHF et du préavis numéro 18 sur les comptes 2024 : 127'473 CHF. Ces chiffres proviennent des comptes de la Municipalité et des préavis acceptés.

Monsieur Duthé Bernard rajoute qu'il a des questions sur les chiffres communiqués par la Municipalité, car ils ne correspondent pas avec la réalité qui sont les comptes acceptés et vérifiés par une fiduciaire. Pour 2024, il y a eu des revenus 850'980 CHF et la Municipalité annoncerait un revenu de 520'980 CHF.

Prenant la parole, Madame la Municipale Gondoux Mary-Claude répond que la Commission compare des pommes et des poires. Elle compare les résultats des boulements de comptes avec la somme des charges d'impôts et des charges de fonctionnement moins les revenus d'impôts, ce qui n'est pas comparable.

Selon Monsieur le Conseiller Duthé Bernard, pour 2024, les revenus de 850'980 CHF correspondent bien aux rentrées d'impôts or sur le graphique communiqué par la Municipalité, il y a bien 520'980 CHF.

La Municipalité explique cette différence car le chiffre de 520'980 CHF utilisé est une projection pour 2025 puisqu'en 2024 il y a eu une rentrée d'impôt exceptionnelle.

Monsieur le Conseiller Roulier François, précise que ces questions ont été posées afin d'initier ce débat, de clarifier la situation de la commune et les raisons pour lesquelles ces chiffres ont été utilisé comme des projections pour l'année 2026. Il renchérit avoir toute confiance en la Municipalité et aux chiffres présentés qui ne peuvent être que des estimations pour l'année 2026. Le fait est que nous débattons d'un budget pour 2026 qui est l'avenir de la Commune et que les charges ont augmenté à Lausanne qui a adopté un budget en déficit de 77 millions de CHF.

Madame la Conseillère Handschin Peri demande s'il n'y a pas d'espoir d'avoir de meilleures entrées d'impôts avec les contribuables de plus mais la Municipalité lui réponds que ce ne semble pas être le cas selon les informations qu'elle a.

Monsieur le Conseiller Bläuenstein Norbert Max qu'elles sont les chiffres selon le principe du carnet du lait ?

Madame la Syndic lui répond qu'il y a l'exemple du graphique présenté avec le Préavis numéro 19. Madame la Municipale Gondoux Mary-Claude donne les chiffres qui sont pour 2023, 530'000 CHF de charges et 413'000 CHF de revenu. 2024, 662'000 CHF de charge contre 520'000 de revenu. Il manquait de nouveau 141'000 CHF. Pour 2025, l'estimation est similaire. Les revenus ne couvrent pas les charges.

Monsieur le Conseiller Bläuenstein Norbert Max demande si ce taux d'imposition pourrait re-diminuer si la situation s'améliorait. La réponse de la Municipalité est oui. Il renchérit en indiquant qu'il est important de garder notre indépendance et éviter le risque d'être absorbée par une Commune qui a des dettes que nous hériterions.

Madame la Conseillère Sürmely-Studer Annemarie renchérit que les charges peréquatives devraient diminuer. La Municipalité rétorque que le Canton leur a fourni le montant de 172'000 CHF pour 2026.

Madame la Conseillère Handschin Peri demande de combien est estimée la rentrée supplémentaire d'impôts. Il lui est répondu d'environ 25'000CHF.

Monsieur le Conseiller Duthé Bernard, indique que selon l'accord de 2023 entre l'Etat et l'UCV, à partir de 2025 qu'il y est prévu un rééquilibrage de la péréquation. La Commission a fait le calcul et selon la rentrée d'impôts prévue sur la base de 2024, la Commune devrait recevoir 30'000 CHF de plus. Une partie de la charge sociale sera reprise par le Canton.

Pour clôturer, Madame la Syndique indique que les membres de la Municipalité sont également habitants de la Commune et que l'augmentation n'est pas par plaisir. Egalement, l'augmentation des couts de l'eau comme argument utilisé par la Commission n'est pas valable car ces couts ne constituent pas un revenu supplémentaire. La Municipalité a également reçu l'information que des créances de 242'000 CHF seraient reçues avant la fin de l'année 2025. Elle comprend que les gens soient égoïstes et nombrilistes mais elles ne sont pas faites par plaisir. Il ne reste aucune réserve pour réaliser des projets et que les comptes

Les Conseillers ayant débattus et les deux parties donnés leurs arguments, le Président propose un vote à bulletin secret. Trois conseillers le demande.

Le conseil procède au vote pour l'adoption ou le refus du préavis numéro 19 qui est adopté à 10 voix pour et 7 voix contre.

8. Communications de la municipalité

La municipalité nous informe que des réjouissances d'Halloween seront organisées le 31 octobre à la salle communale.

Monsieur le Municipal Tomov Michael informe l'assemblée que concernant le bureau technique d'Yvonand avec lequel nous avons une convention, a du retard dans le traitement des dossiers.

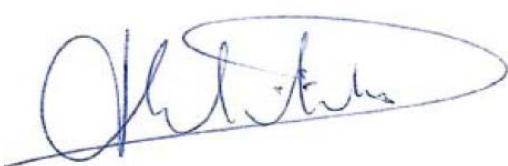
9. Propositions individuelles et divers

Pas de propositions.

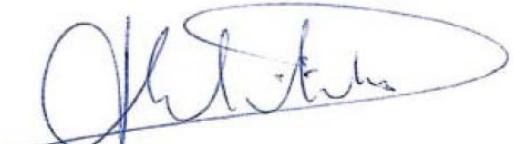
Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions ou suggestions, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur le Président nous présente une belle fin de soirée et clôt la séance à 20h53.

Le Président



Le secrétaire





Municipalité Villars-Epeney

Préavis no 19 - 03.09.2025

RAPPORT AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-EPENEY

Concernant

L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce préavis a pour but d'inviter le Conseil général à adopter :

L'arrêté d'imposition pour l'année 2026

1. Préambule

Le taux d'imposition communal était fixé à 68% depuis 2022.

Le taux d'imposition de Villars-Epeney se situe toujours dans la moyenne inférieure par rapport aux communes avoisinantes (voir annexe) et souhaite l'augmenter à 72% pour l'année 2026.

2. Situation financière

Lors du dernier conseil général relatif à l'arrêté d'imposition, la Municipalité a alerté les conseillers sur les difficultés financières de la commune. En effet, en raison de la taille critique de celle-ci, des impôts non honorés par certains habitants ainsi que l'accroissement sans cesse des charges communales liées aux frais incompressibles (tel que les participations intercommunales), les revenus ne suffisent pas à couvrir les charges.

Le graphique (en annexe) représentant la situation pour les années 2023 et 2024, 2025 est calculé sur une projection au 31 décembre et l'année 2026 a été estimée selon l'analyse des charges.

A la suite de la difficulté d'honorer les acomptes péréquatifs 2024, la boursière a demandé au canton (DGAIC) de suspendre nos paiements qui ont été acceptés et reportés sous conseil de prévoir une augmentation du taux d'imposition.

3. Arrêté d'imposition pour 2026

Au vu de ce qui est démontré sur le graphique ainsi que le conseil de la DGAIC, la Municipalité propose d'augmenter, pour 2026, le taux d'imposition communal à 72%, soit 4 points d'impôt.

Toutes les autres rubriques de l'arrêté d'imposition restent inchangées et il sera revu en 2026 pour l'année 2027.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-EPENEY

**vu le préavis municipal No 19 concernant L'Arrêté
d'imposition pour l' année 2026
où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire considérant
que cet objet a été porté à l'ordre du jour**

DECIDE :

- Article 1 :** L'arrêté d'imposition pour l'année 2026 est à 72 % sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques et morales.
- Article 2 :** Les autres impôts et taxes ne sont pas modifiés.
- Article 3 :** L'approbation du Conseil d'État est réservée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Approuvé dans sa séance du 1^{er} septembre 2025

Syndique :

Moranne Roulier



Secrétaire :

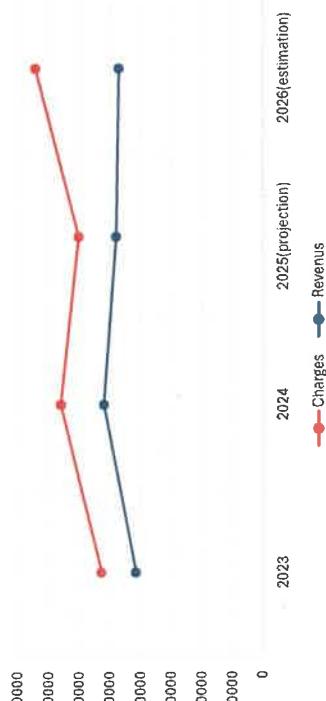
Emma Packer



Colonne 1	Charges	Revenus
2023	530066	416790
2024	662653	520988
(2025 (projection))	603649	481714
(2026 (estimation))	745427	473164

	Définition	Charges/revenus	Taux de couverture des charges par rapport aux revenus en %
		-113276.00 CHF	78.6%
		-141665.00 CHF	78.6%
		-121935.00 CHF	79.8%
		-272263.00 CHF	63.5%

Etat des finances



0 2023 2024 2025(projection) 2026(estimation)

Charges Revenus

				En % imp. cant. base		Impôt foncier		Droits de mutation				Succ. et donations		* Impôt sur les divertissements		
				Impôt revenu, fortune, bénéf., capital, spécial étrangers	Impôt spécial affecté	Pour-cent total	Immeubles	Constr. non immatric. registre foncier	Impôt personnel fixe	Ventes, cessions, etc.	ct.	ct.	ct.	ct.	Fr.	
		Adopté en	Valable jusqu'en	1	2	1+2	0/00	0/00	Fr.	ct.	ct.	ct.	ct.	ct.	Fr.	0/0
Bretonnières	2024	2026	69.0	-	69.0	0.60	0.50	10	50	-	-	80	100	-	50.00	-
Bullet	2024	2025	72.0	-	72.0	1.00	0.50	-	50	80	80	90	100	50	1.0p/Fr	10.0
Chamblon	2024	2025	66.0	-	66.0	1.00	-	-	50	40	-	100	100	50	1.0p/Fr	10.0
Champagne	2024	2025	65.0	-	65.0	1.00	0.50	-	50	90	90	90	100	50	100.00	10.0
Champvent	2024	2025	70.0	-	70.0	1.00	-	-	50	100	100	100	100	30	30.00	-
Chavannes-sur-Suran	2023	2025	75.0	-	75.0	1.00	-	10	50	50	50	100	100	50	60.00	-
Chavornay	2024	2026	70.5	-	70.5	1.00	0.50	-	50	100	-	100	100	50	80.00	-
Cheseaux-Noréaz	2024	2025	67.0	-	67.0	1.00	0.50	-	50	100	100	100	100	50	20.00	10.0
Chêne-Pâquier	2024	2025	75.0	-	75.0	1.00	-	-	50	100	100	100	100	50	66.00	-
Concise	2024	2025	69.0	-	69.0	1.00	0.50	-	50	100	100	100	100	50	75.00	-
Corcelles-près-Concise	2024	2025	69.0	-	69.0	1.00	0.50	-	50	40	40	100	100	30	60.00	-
Cronay	2023	2025	75.0	-	75.0	1.00	-	10	50	20	20	50	100	-	100.00	-
Croy	2021	2026	74.0	-	74.0	0.70	-	-	50	20	20	100	100	30	1.0p/Fr	-
Crurny	2023	2025	77.0	-	77.0	1.00	0.50	10	50	50	50	100	100	50	50.00	-
Démoret	2024	2026	78.0	-	78.0	1.00	-	10	50	30	30	100	100	-	100.00	-
Domeloye	2024	2025	73.0	-	73.0	1.00	0.50	-	50	30	30	50	100	50	70.00	-
Ependes	2024	2025	73.5	-	73.5	1.00	-	10	50	20	20	100	100	50	40.00	10.0
Fiez	2024	2025	69.0	-	69.0	1.20	0.50	10	50	40	40	70	100	50	70.00	-
Fontaines-sur-Grandson	2024	2025	72.0	-	72.0	1.00	-	10	50	50	50	100	100	50	30.00	-
Giez	2024	2026	68.0	-	68.0	1.00	0.50	-	50	40	40	100	100	50	40.00	-
Grandevent	2024	2025	71.0	-	71.0	1.00	-	-	50	30	30	50	75	-	50.00	5.0
Grandson	2024	2025	69.0	-	69.0	1.00	0.50	-	50	100	100	100	100	50	100.00	-
Juriens	2024	2026	79.0	-	79.0	1.00	-	-	50	100	100	100	100	50	80.00	-
L'Abbaye	2022	2027	76.0	-	76.0	1.00	0.50	-	50	100	50	70	100	25	100.00	-
Les Bioux (fraction)	2023	2025	3.0	-	3.0											
L'Abergement	2024	2025	80.0	-	80.0	1.20	0.50	10	50	50	50	100	100	-	40.00	-
La Praz	2021	2026	83.0	-	83.0	1.00	0.50	-	50	50	50	95	95	-	40.00	-
Le Chenit	2023	2025	58.5	-	58.5	1.00	0.50	-	50	100	100	100	100	50	1.-p/Fr	-
Le Brassus (fraction)	2024	2026	8.0	-	8.0											
Le Sentier (fraction)	2023	2025	8.0	-	8.0											
L'Orient (fraction)	2021	2026	10.0	-	10.0											
Le Lieu	2022	2027	70.0	-	70.0	0.80	0.50	-	50	-	-	100	100	-	1.0p/Fr	-
Les Clées	2024	2027	80.0	-	80.0	0.60	0.50	10	50	-	-	100	100	50	60.00	-

2025	Adopté en	Valable jusqu'en	En % imp. cant. base			Impôt foncier		Impôt personnel fixe	Droits de mutation						* Champs		
			Impôt revenu, fortune, bénéf., capital, spécial étrangers		Impôt spécial affecté	Pour-cent total			Immeubles	Constr. non immatric. registre foncier	Succ. et donations						
			1	2	1+2	0/00	0/00		Fr.	ct.	ct.	ct.	ct.	ct.	ct.		
Lignerolle	2024	2026	78.5	-	78.5	0.70	0.50	10	50	-	-	100	100	50	1.0p/Fr	-	
Mathod	2024	2025	72.0	-	72.0	1.20	-	10	50	100	100	100	100	50	100.00	-	
Mauborget	2024	2025	70.0	-	70.0	1.20	-	10	50	50	50	100	100	50	50.00	-	
Molondin	2024	2025	81.0	-	81.0	1.00	-	10	50	100	100	100	100	-	45.00	10.0	
Montagny-près-Yverdon	2024	2025	64.5	-	64.5	0.80	0.50	-	50	70	0	80	100	50	40.00	-	
Montcherand	2021	2026	72.0	-	72.0	1.00	0.50	-	50	-	-	100	100	50	50.00	-	
Mutrux	2024	2025	80.0	-	80.0	1.00	0.50	6	50	50	50	100	100	-	25.00	-	
Novalles	2024	2025	76.0	-	76.0	0.80	0.50	-	50	40	40	100	100	-	20.00	-	
Onnens	2024	2025	65.0	-	65.0	1.00	0.50	-	50	50	-	50	100	50	60.00	-	
Orbe	2024	2026	75.5	-	75.5	1.00	-	-	50	100	-	100	100	50	100.00	-	
Orges	2024	2025	74.0	-	74.0	1.00	0.50	-	50	-	-	100	100	-	100.00	-	
Orzens**	2022	2024	79.0	-	79.0	1.00	0.50	10	50	100	100	100	100	-	0.80p/Fr	-	
Pomy	2022	2026	71.0	-	71.0	1.00	-	-	50	100	100	100	100	-	1.0p/Fr	-	
Premier	2021	2026	79.5	-	79.5	1.00	0.50	-	50	-	-	100	100	50	50.00	-	
Provence	2024	2025	81.0	-	81.0	1.50	0.50	10	50	100	100	100	100	50	40.00	-	
Rances	2024	2025	76.5	-	76.5	1.00	-	-	50	30	30	100	100	-	0.65p/Fr	-	
Romainmôtier-Env	2024	2025	81.0	-	81.0	1.10	-	-	50	80	80	100	100	50	0.72p/Fr	10.0	
Rovray	2024	2026	73.0	-	73.0	1.00	-	-	50	30	30	40	100	-	60.00	10.0	
Sainte-Croix	2024	2027	70.0	-	70.0	1.00	-	-	50	100	100	100	100	50	75.00	10.0	
Sergey	2024	2025	76.0	-	76.0	1.00	0.50	-	50	50	50	80	100	50	1.0p/Fr	-	
Suchy	2024	2025	70.0	-	70.0	0.80	-	-	50	-	-	100	100	-	60.00	-	
Suscévaz	2024	2025	72.0	-	72.0	1.00	0.50	10	50	100	100	100	100	50	60.00	-	
Treycovagnes	2022	2025	73.0	-	73.0	1.00	0.50	-	50	50	50	100	100	50	1.0p/Fr	5.0	
Tévenon	2024	2025	71.5	-	71.5	1.20	0.50	-	50	50	50	100	100	50	100.00	-	
Ursins	2024	2025	75.0	-	75.0	1.00	-	10	50	50	50	100	100	50	100.00	-	
Valeyres-sous-Montagny	2024	2025	70.5	-	70.5	1.00	-	-	50	70	100	100	100	50	80.00	-	
Valeyres-sous-Rances	2024	2025	71.0	-	71.0	1.00	-	10	50	-	-	100	100	50	1.0p/Fr	-	
Valeyres-sous-Ursins	2024	2025	77.0	-	77.0	1.00	-	10	50	50	50	100	100	50	60.00	-	
Vallorbe	2024	2026	70.0	-	70.0	1.00	0.50	-	50	100	100	100	100	50	75.00	-	
Vaulion	2023	2025	81.0	-	81.0	0.50	-	-	50	50	50	50	100	100	-	60.00	-
Villars-Epeney	2024	2025	68.0	-	68.0	1.00	0.50	-	50	50	50	100	100	-	20.00	-	
Vugelles-La Mothe	2024	2025	70.0	-	70.0	0.70	-	-	50	50	50	50	100	-	50.00	-	
Vuiteboeuf	2024	2025	75.0	-	75.0	0.70	-	10	50	-	-	80	100	50	40.00	-	

2025

				En % imp. cant. base		Impôt foncier		Droits de mutation						* Impôt sur les divertissements			
								Succ. et donations									
				Adopté en	Validé jusqu'en	Impôt revenu, fortune, bénéf., capital, spécial étrangers	Impôt spécial affecté	Pour-cent total	Immeubles	Constr. non immatric. registre foncier	Impôt personnel fixe	Ventes, cessions, etc.	Ligne directe ascendante	Ligne directe descendante	Ligne collatérale	Entre non-parents	
				1	2	1+2	0/00	0/00	Fr.	ct.	ct.	ct.	ct.	ct.	ct.	Fr.	0/0
Yverdon-les-Bains	2024	2025	75.0	-	75.0	1.50	0.50	-	50	100	100	100	100	100	50	70.00	-
Yverdon	2024	2026	73.0	-	73.0	1.00	0.50	-	50	90	90	100	100	100	50	1.-p/Fr	10.0
DISTRICT DE LAUSANNE																	
Cheseaux-sur-Lausanne	2023	2025	73.0	-	73.0	1.00	0.50	-	50	50	50	100	100	100	50	100.00	-
Epalinges	2023	2025	64.5	-	64.5	1.00	0.50	-	50	50	50	100	100	100	50	80.00	-
Jouxtens-Mézery	2024	2025	59.0	-	59.0	1.50	0.50	-	50	50	-	50	50	50	50	0.6p/Fr	-
Lausanne	2024	2029	78.5	-	78.5	1.50	0.50	-	50	100	100	100	100	100	50	90.00	14.0
Le Mont-sur-Lausanne	2024	2025	72.0	-	72.0	1.20	0.50	-	50	-	-	100	100	100	50	100.00	-
Romanel-sur-Lausanne	2023	2025	70.5	-	70.5	1.25	0.50	-	50	100	-	100	100	100	50	150.00	10.0
DISTRICT DE LAVAUX-ORON																	
Belmont-sur-Lausanne	2021	2026	72.0	-	72.0	1.50	0.50	-	50	100	50	100	100	100	50	100.00	5.0
Bourg-en-Lavaux	2024	2026	62.5	-	62.5	1.50	0.50	-	50	100	-	100	100	100	50	100.00	-
Chexbres	2024	2025	67.5	-	67.5	1.00	0.50	-	50	100	-	100	100	100	50	75.00	-
Forel (Lavaux)	2024	2026	69.0	-	69.0	1.00	0.50	-	50	100	-	100	100	100	50	100.00	10.0
Jorat-Mézières	2024	2025	71.0	-	71.0	1.00	-	-	50	50	50	100	100	100	50	60.00	10.0
Utfry	2023	2025	54.0	-	54.0	0.70	0.50	-	50	-	-	100	100	100	50	100.00	-
Maracon	2024	2025	74.5	-	74.5	1.00	0.50	-	50	-	-	100	100	100	50	100.00	-
Montpreveyres	2024	2025	74.5	-	74.5	1.00	0.50	-	50	100	100	100	100	100	50	80.00	-
Oron	2023	2025	69.0	-	69.0	1.10	0.50	-	50	-	-	100	100	100	50	1.0p/Fr	12.0
Paudex	2024	2025	66.5	-	66.5	0.70	0.50	-	50	-	-	100	100	100	50	100.00	-
Puidoux	2024	2025	68.5	-	68.5	1.15	0.50	-	50	-	-	100	100	100	50	100.00	-
Pully	2024	2025	61.0	-	61.0	0.70	0.50	-	50	50	-	100	100	100	50	100.00	-
Rivaz	2024	2025	62.0	-	62.0	1.00	0.50	-	50	-	-	-	100	100	50	100.00	-
Savigny	2023	2025	69.0	-	69.0	1.20	0.50	-	50	100	100	100	100	100	50	70.00	15.0
Servion	2023	2025	69.0	-	69.0	1.00	0.50	-	50	-	-	100	100	100	50	0.5p/Fr	5.0
St-Saphorin (Lavaux)	2024	2025	74.0	-	74.0	1.20	0.50	-	50	100	60	100	100	100	50	150.00	-
DISTRICT DE MORGES																	
Aclens	2023	2025	60.0	-	60.0	1.10	0.50	-	50	50	50	100	100	100	50	80.00	10.0
Allaman	2023	2026	65.0	-	65.0	1.20	-	-	50	50	50	100	100	100	50	50.00	50 cts
Aubonne	2024	2025	67.0	1.0	68.0	1.00	0.50	-	50	50	50	100	100	100	50	100.00	-

Rapport de la Commission de gestion sur le Préavis n° 19 – Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Préambule

La Commission de gestion, composée de Mme Catherine Baudraz, Mme Annemarie Surmely et M. Bernard Duthé, a reçu de la Municipalité, le 26 septembre, les réponses relatives au préavis n° 19.

Le taux d'imposition communal à Villars-Epeney est resté fixé à 60 % de 2011 à 2021, puis relevé à 68 % dès 2022. La Municipalité propose aujourd'hui une nouvelle augmentation de 4 points, soit un taux de 72 %.

Commentaires

La Municipalité motive cette hausse en invoquant des difficultés financières. Or, les comptes 2022, 2023 et 2024 se sont soldés par des bénéfices importants de respectivement 47'951 CHF, 45'980 CHF et 127'473 CHF. Ces résultats ne justifient en aucune manière une nouvelle augmentation du taux d'imposition.

Les liquidités s'élevaient à 207'365 CHF au 31 août 2025, soit 58'878 CHF de plus qu'au 31 août 2024.

Lors de la dernière séance du Conseil, une hausse substantielle des taxes de consommation et d'abonnement de l'eau a été approuvée (+240 à +250 CHF/an pour une famille). En 2024, un prélèvement spécial de 8'030 CHF avait été effectué pour équilibrer les comptes du service de l'eau. Avec cette augmentation des taxes, un tel prélèvement ne sera plus nécessaire ; ce montant représente environ deux points d'impôt.

Par ailleurs, l'accord entre les communes et le canton, base de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, prévoit un renforcement du mécanisme de rééquilibrage en faveur des communes. Pour notre commune, les charges péréquatives devraient diminuer d'environ 3,5 % par rapport à la moyenne constatée jusqu'en 2024, ce qui correspond à environ deux points d'impôt.

Avec le taux proposé à 72%, l'augmentation moyenne par contribuable serait de 371 CHF par rapport à 2025 et l'impôt communal aurait progressé de 20 % par rapport à 2021. Pour maintenir des comptes équilibrés, le taux moyen nécessaire au cours des cinq dernières années aurait été de 61 %, soit 7 points de moins que le taux actuel de 68 %. Un tableau récapitulatif des chiffres détaillés est joint en annexe.

Conclusions

La Commission de gestion recommande au Conseil général de rejeter le préavis n° 19, cette nouvelle augmentation d'impôt n'étant pas justifiée.



Catherine Baudraz



Annemarie Surmely



Bernard Duthé

Villars-Epeney, le 29 septembre 2025

Annexes : Résultats des exercices 2022, 2023 et 2024

Préavis no 11/2023 du 24 avril 2023

(Mis en ordre le 5 juin 2023)

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-EPENEY

Concernant

Les comptes de l'exercice 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

Le résultat de l'exercice présente un excédent de revenu sur les charges de CHF 47'951.64 pour un budget prévoyant un excédent de charges sur les revenus de CHF 20'093.30.

Préavis no 14/2024 du 26 avril 2024

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-EPENEY

Concernant

Les comptes de l'exercice 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le résultat de l'exercice présente un excédent de revenus sur les charges de CHF 45'980.81 pour un budget prévoyant un excédent de charges sur les revenus de CHF 9'060.30.

Préavis no 18 du 7 mai 2025

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-EPENEY

Concernant

Les comptes de l'exercice 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le résultat de l'exercice présente un excédent de revenu sur les charges de CHF 127'473.58 pour un budget prévoyant un excédent de charges sur les revenus de CHF 29'820.89.

Comptes Villars-Epeney de 2020 à 2024 comparés au taux d'imposition

	2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024
Revenus	514705	405792	697185	602862	1010277	
Charges	491809	449030	649234	556882	882804	
Excédent / perte (-) /Attribution fond de réserve	22896	-43238	47951	45980	127473	201062
Impôts (revenu, fortune, source, PM bénéfice et capital)	217352	186575	436291	345252	771968	
Valeur du point d'impôt	3196	2744	6416	5077	11352	
Taux d'imposition	60	60	68	68	68	
Taux d'imposition pour équilibrer les comptes	53	76	61	59	57	61

Coût moyen par contribuable

Impôt supplémentaire pour la commune par année	23 774
Nombres de contribuables (estimatif)	64
Impôt moyen supplémentaire par contribuable	371 CHF

Augmentation des impôts selon le coefficient d'imposition depuis 2021

Taux d'imposition jusqu'en 2021

Coefficient Villars-Epeney	60
----------------------------	----

Augmentation

Par rapport à 60 (2021)

Taux d'imposition en 2022 à 2025

Coefficient Villars-Epeney	68	13%
----------------------------	----	-----

Augmentation

Par rapport à 68 (2025)

Taux d'imposition 2026 selon préavis

Coefficient Villars-Epeney	72	6%
----------------------------	----	----

Augmentation

Par rapport à 60 (2021)

Taux d'imposition 2026 selon préavis

Coefficient Villars-Epeney	72	20%
----------------------------	----	-----

Questions de la commission de gestion à la Municipalité concernant le Préavis N°19

- 1) Écarts entre les chiffres présentés dans le Préavis n° 19 et ceux des Préavis n° 14 et n° 18 pour les exercices 2023 et 2024

Comptes validés Préavis n° 14 et 18	Préavis n°19	Différence
2023 45 980 CHF	-113 276 CHF	159 256 CHF
2024 127 473 CHF	-141 665 CHF	269 138 CHF

Pourriez-vous préciser l'origine de ces montants et expliquer les raisons de tels écarts entre les préavis précédents et le Préavis n° 19 ?

De même, d'où proviennent exactement les chiffres présentés dans la section « État des finances » du Préavis n° 19 ?

[Préavis no 14/2024 du 26 avril 2024](#)

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-EPENEY

Concernant

Les comptes de l'exercice 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le résultat de l'exercice présente un excédent de revenus sur les charges de CHF 45'980.81 pour un budget prévoyant un excédent de charges sur les revenus de CHF 9'060.30.

[Préavis no 18 du 7 mai 2025](#)

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-EPENEY

Concernant

Les comptes de l'exercice 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le résultat de l'exercice présente un excédent de revenu sur les charges de CHF 127'473.58 pour un budget prévoyant un excédent de charges sur les revenus de CHF 29'820.89.

2) Prélèvements spéciaux pour le financement du Service des eaux

Lors de la dernière séance du Conseil, une augmentation substantielle des taxes de consommation et d'abonnement a été approuvée (soit +240 à +250 CHF/an pour une famille). En 2024, un prélèvement spécial de 8 030 CHF a été opéré pour équilibrer les comptes du service de l'eau.

Avec la hausse importante des taxes, ce prélèvement spécial de 8 030 CHF ne sera plus nécessaire. Ce montant représente environ deux points d'impôt.

La Municipalité envisage-t-elle dès lors une baisse du taux d'imposition de deux points ?

Villars-Epeney - Liste: Listes officielles

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2024	
		charges	revenus
8	SERVICES INDUSTRIELS	29'510.90	29'510.90
81	Service des eaux	29'510.90	29'510.90
810	Service des eaux	29'510.90	29'510.90
810.312.00	Electricité et achat d'eau	20'357.60	
810.314.00	Entretien réseau d'eau	363.20	
810.318.00	Honoraires et prestations de service eau	7'965.10	
810.390.00	Imputations internes heures et frais municipaux	825.00	
810.435.00	Vente d'eau potable		19'430.90
810.439.00	Abonnement compteurs d'eau		2'050.00
810.481.00	Prélèvement financements spéciaux		8'030.00

3) Montant des impôts encaissés et liquidités disponibles

Pourriez-vous nous fournir :

- le montant des rentrées fiscales du 1er janvier au 31 août 2025 (document IAM du Canton)
- le montant des liquidités disponibles sur les comptes communaux au 31 août 2025

4) Historique des comptes de Villars-Epeney (2020–2024) et taux d'imposition

Selon le tableau ci-joint, la commune a dégagé un excédent cumulé de 201 062 CHF sur cinq ans.

Le taux moyen d'imposition nécessaire pour équilibrer les comptes s'établit à 61 %.

Dans ce contexte, alors que le taux actuel est déjà de 68 %, pour quelle raison serait-il encore nécessaire de l'augmenter ?

Comptes Villars-Epeney de 2020 à 2024 comparés au taux d'imposition

	2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024
Revenus	514705	405792	697185	602862	1010277	
Charges	491809	449030	649234	556882	882804	
Excédent / perte /Attribution fond de réserve	22896	-43238	47951	45980	127473	201062
Impôts (revenu, fortune, source, PM bénéfice et capital)	217352	186575	436291	345252	771968	
Valeur du point d'impôt	3196	2744	6416	5077	11352	
Taux d'imposition	60	60	68	68	68	
Taux d'imposition pour équilibrer les comptes	53	76	61	59	57	61

1. Pourriez-vous préciser l'origine de ces montants et expliquer les raisons de tels écarts entre les préavis précédents et les préavis no 19 ?

De même, d'où proviennent exactement les chiffres présentés dans la section "état des finances" du préavis no
Nous avons des écarts qui ne peuvent pas se comparer. Vous comparez les résultats du bouclage annuel des comptes avec nos chiffres qui sont : la somme des charges d'impôts et de charges de fonctionnement moins les revenus d'impôts. Pour 2025 nous avons fait une projection et pour 2026 une estimation.

2. Le prélèvement spécial de fr. 8'030.00 ne sera plus nécessaire ?

A chaque bouclage nous devons équilibrer ce dicastère comme le demande la loi sur la comptabilité des communes. Si les charges sont supérieures aux revenus nous allons procéder à un prélèvement du fonds de réserve afin d'avoir des totaux égaux entre les charges et les revenus. Au vu de l'augmentation prévue (selon le préavis n° 17 accepté lors du dernier conseil général) nous espérons que les revenus seront suffisants pour couvrir les charges. Dans ce cas de figure aucun prélèvement sera effectué mais celà dépendra toutefois du

La municipalité envisage-t-elle dès lors une baisse du taux d'imposition de 2 points ?

Non, l'augmentation des taxes n'est pas liée au point d'impôt et ne justifie donc pas une diminution d'impôt

3. Pourriez-vous nous fournir le montant des entrées fiscales du 01.01 au 31.08.2025 (document IAM du Revenus au 31.08.2025 de fr. 366'000.00 : acompte reçu, compte au bilan 9112,00

Pourriez-vous nous fournir le montant des liquidités disponibles sur les comptes communaux au 31.08.2025 ?

Le total des liquidités de la BCV et de la poste est de Fr. 207'365.55

Nous vous communiquons les créances connues à ce jour encore à régler d'ici la fin de l'année :

PEREQUATION : fr. 61'908.00 + le solde 2024 : fr. 152'874.00 = Fr. 214'782.00

ASYE : fr. 19'000.00 (acpte) et solde selon leur budget de fr. 5'700.00 = Fr. 24'700.00

RYMAGE : solde Fr. 2'549.00

TOTAL pour l'instant sans compter le reste des créanciers : Fr. 242'031.00

En l'état, nos capacités financières ne couvrent pas nos charges connues.

4. Alors que le taux actuel est déjà de 68%, pour quelle raison serait-il encore nécessaire de l'augmenter ?

De plus, en raison de l'augmentation des couts globaux (intercommunales, cantonales, fédérales), des impôts non honorés de certains habitants ainsi que la conjoncture actuelle ne permette pas à la commune d'honorer ses factures par manque de capacité financière et tous projets et ou investissements est impossible en l'état. Les mesures de la confédération (désenchevêtement 27) de la confédération ainsi que les mesures prises par le canton de Vaud (conférence de presse du 24 septembre 2025) confirment le report de charges constant sur les communes.